

Par courriel

Montréal, le 06 février 2023

**Objet : Demande d'accès concernant les adresses suivantes 1380 à 1390, rue Sainte-Catherine Est, lot 1 567 689, cadastre du Québec, Montréal (Québec)  
N/Réf : 200814361 V/Réf : Art 23-24**

---

Madame **Art 53-54**,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 04 novembre 2022, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande pour l'adresse suivante : 1390, rue Sainte-Catherine Est, Montréal (Québec).

Avec les informations que vous nous avez transmises, nous vous confirmons, après vérifications, que le Ministère ne détient aucun document permettant de répondre à votre demande concernant les autres adresses.

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à nous par courriel à l'adresse suivante : [dr06acces@environnement.gouv.qc.ca](mailto:dr06acces@environnement.gouv.qc.ca).

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**L'équipe de l'accès à l'information**  
**Direction régionale de Montréal**  
5199 rue Sherbrooke Est, bureau 3860  
Montréal (Québec) H1T 3X9  
[www.environnement.gouv.qc.ca](http://www.environnement.gouv.qc.ca)



Montréal, le 2 mars 2012

## AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Sauna Oasis  
1390, rue Sainte-Catherine Est  
Montréal (Québec) H2L 2H6

N/Réf. : 7422-06-01-0025201  
400901928

**Objet : Qualité de l'eau des bassins au 1390, rue Sainte-Catherine Est à  
Montréal**

Mesdames,  
Messieurs,

Lors d'une vérification réalisée le 29 février 2012 par une inspectrice de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

- Ne pas avoir tenu à jour un registre indiquant les résultats des contrôles (analyse bactériologique, turbidité et paramètres physico-chimiques) et informations requises. Règlement sur la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels, article 20

Nous vous demandons de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour respecter la loi. Copie du registre du mois de mars 2012 devra être transmise à notre Ministère au début du mois d'avril 2012.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec Marie-Pier Marchand au numéro de téléphone 514 873-3636, poste 232.

Prenez note que, malgré le fait de vous conformer au présent avis, le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou tout recours civil ou pénal à sa disposition pour faire respecter la loi et sanctionner le manquement constaté.

ML/mpm

Michel Léonard  
Coordonnateur